



TÉLÉCOPIE • FACSIMILE TRANSMISSION

DATE: 23 May 2017

ATO: To all Permanent Missions to the United Nations Office at Geneva

FAX:

TEL:

DE/FROM: Karim Ghezraoui
OIC
Special Procedures Branch
Office of the High Commissioner for Human Rights, Geneva

FAX: 022 917 90 08

TEL: 022 917 93 64

E-MAIL:

REF:

PAGES: 3 (Y COMPRIS CETTE PAGE/INCLUDING THIS PAGE)

COPIES:

OBJET/SUBJECT: **Questionnaire letter in English, French and Spanish from the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, Ms. Victoria Tauli-Corpuz**



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9723 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: indigenous@ohchr.org

Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones

23 mai 2017

Excellence,

La résolution 33/12 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies engage la Rapporteuse spéciale à « examiner les moyens de surmonter les obstacles existants à la pleine protection effective des droits des peuples autochtones, conformément à son mandat et identifier, mettre en commun et promouvoir les meilleures pratiques ».

En outre, la Rapporteuse spéciale doit «(r)ecueillir, solliciter, recevoir et échanger des renseignements et des communications émanant de toutes les sources pertinentes, notamment des gouvernements, des peuples autochtones eux-mêmes et de leurs communautés et organisations, sur les violations présumées de leurs droits et des atteintes présumées à ces droits», et «(f)ormuler des recommandations et des propositions sur les mesures et activités voulues, propres à prévenir et à réparer les violations des droits des peuples autochtones et les atteintes à ces droits».

Vous trouverez d'avantage d'informations sur ce mandat et ces domaines d'expertises à cette adresse : <http://unsr.vtaulicorpuz.org/site/>

En plus de mon rapport annuel, je prépare également un rapport thématique sur les enjeux relatifs aux préoccupations des populations autochtones. Les précédents rapports abordent les thématiques suivantes : la Conservation et les peuples autochtones, ainsi que l'impact de l'investissement international et du libre-marché sur les droits de l'homme des peuples indigènes.

Cette année, je vais préparer pour le Conseil des droits de l'homme un rapport sur l'impact des financements du climat sur les droits des peuples autochtones.

Dans l'optique de ce rapport, je vous saurais gré de partager avec moi vos positions concernant l'impact des financements climatiques sur les droits des peuples autochtones. Je suis particulièrement intéressée par votre vision des enjeux mentionnés ci-dessous:

- Existe-t-il des politiques ou programmes garantissant le respect et la promotion des droits des populations autochtones lors de la conception, de la mise en œuvre, et du suivi des projets d'adaptation au changement climatique ou de son atténuation?



- Pourriez-vous décrire la nature et le degré d'engagement et de participation des peuples autochtones aux décisions et à la mise en œuvre des projets les affectant ?
- Quels sont les fonds climatiques auxquels l'Etat a accès, ou qui sont budgétisés, et comment les populations autochtones y ont-elles accès?
- Dans quelle mesure les garanties environnementales et sociales des fonds climatiques sont-elles prises en compte pour les projets subventionnés par les fonds climatiques multilatéraux et bilatéraux? Par exemple, les mécanismes de prévention pour le projet REDD à Cancun.
- Existe-il des mécanismes de doléances afin de résoudre ou prévenir les impacts négatifs des projets financés par les fonds climatiques? Si oui, pouvez-vous en décrire le fonctionnement?
- Quels types de projets climatiques bénéficiant directement aux populations autochtones avez-vous mis en œuvre?
- Pourriez-vous citer des exemples de projets qui n'ont pas respecté les droits des populations autochtones?
- Quelles activités d'entraînement et de formation avez-vous menées au sein des populations autochtones dans le but de mettre en œuvre efficacement les projets de lutte contre le changement climatique?
- Quelles leçons avez-vous retenues de votre expérience de travail avec les peuples autochtones au sein des projets de lutte contre le changement climatique?

Veillez noter que la date limite pour les contributions est le 9 juin 2017 et que les réponses au questionnaire doivent être envoyées au courriel suivant: indigenous@ohchr.org.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

Victoria Tauli-Corpuz
Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones